**Objet : Plan de financements actions culturelles / patrimoine 2024-2025**

Dans le cadre de sa mission « Patrimoine », et plus particulièrement en lien avec la candidature du territoire au label Pays d’Art et d’Histoire, le PETR VDC souhaite, pour la période 2024-2025 :

* Proposer, en parallèle de la rédaction du dossier de candidature, des actions pédagogiques destinées au public scolaire, dans le cadre des « classes patrimoines » ;
* Proposer également des actions culturelles dans l’optique d’animer la démarche de candidature auprès du grand public. Ces actions peuvent prendre la forme d’évènements, spectacles, ou conférences, liés à une thématique patrimoniale sur le territoire.

Dans l’optique de réaliser ces actions, le plan de financement prévisionnel suivant a été établi :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Dépenses estimées | | Financements | | |
| Poste | Montant | Financeur | Montant | |
| Prestations artistiques et intellectuelles | 6 025 euros | FEDER | 80 % | 9 920 euros |
| Communication | 5 200 euros | Autofinancement | 20 % | 2 480 euros |
| Transport et organisation | 1 175 euros |
| Total dépenses | 12 400 euros | Total financements | 100 % | 12 400 euros |

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide :

* D’approuver le plan de financement,
* D’autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions, effectuer les démarches nécessaires et signer tout acte relatif à cette demande de financement.

Pour extrait certifié conforme,